

Parc naturel
régional du Vercors

SYLVOTROPHÉE VERCORS

Promouvoir la gestion
multifonctionnelle
des forêts du Vercors



ÉDITION 2024



Photo: PNRV/Jean Andrieux

Après deux éditions très réussies en 2022 et 2023, le Parc naturel régional du Vercors lance la nouvelle édition du concours Sylvotrophée.

SYLVOTROPHÉE, KESAKO ?

Le **Sylvotrophée** est un concours ouvert aux propriétaires de parcelles forestières. Il vise à **récompenser des pratiques de gestion forestière multifonctionnelles**, c'est-à-dire répondant aux trois enjeux du développement durable.

Ainsi, la forêt promue sera celle qui répondra le mieux aux enjeux économiques (production de bois), écologiques (préservation de la biodiversité) et sociaux (paysage, accueil du public).

Un **jury composé de personnes qualifiées** sera chargé de visiter et noter, en présence du propriétaire, les parcelles candidates. A l'issue d'une délibération, un lauréat sera désigné. En 2024, pour la première fois, un jury jeune sera également présent lors de la journée d'évaluation.

Retrouvez le livret de la première édition du Sylvotrophée sur le Vercors [ici](#).

POURQUOI UN SYLVOTROPHÉE SUR LE VERCORS ?

Le Sylvotrophée est une action qui s'intègre dans la politique forestière du Parc et qui s'inscrit plus particulièrement dans son volet sensibilisation. En effet, en plus de valoriser les pratiques forestières intégratrices des différents enjeux promus par le territoire - notamment au travers de la Charte -, ce concours vise à susciter dialogue et émulation entre forestiers d'une part, et avec le grand public d'autre part, en lui faisant découvrir les **bonnes pratiques** de gestion forestière.



Photo: PNRV

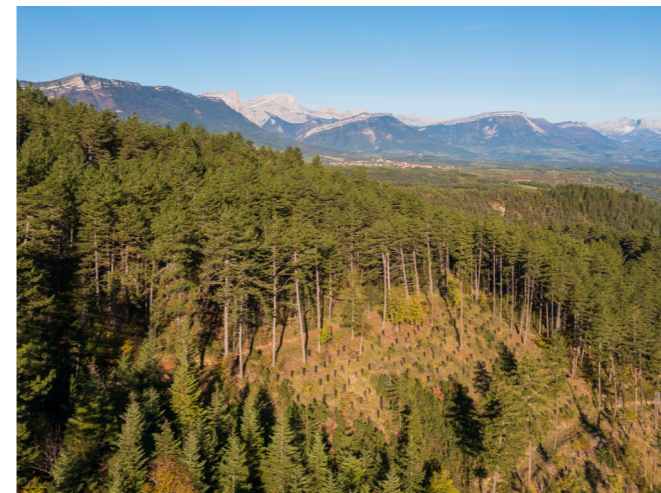


Photo: Département de l'Isère - Pierre Aubert

QUEL THÈME

Afin de faire écho aux préoccupations actuelles des forestiers et de la société, le thème choisi cette année est **«l'adaptation aux changements climatiques»**.



Photo: Stéphane Lhéris - Jean-Luc

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Le périmètre du concours retenu cette année est le diois. Les communes concernées sont : Boulc, Chamaloc, Châtillon-en-Diois, Die, Glandage, Laval-d'Aix, Lus-la-Croix-Haute, Marignac-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Romeyer, Saint-Andéol, Sainte-Croix, Saint-Julien-en-Quint, Saint Roman, Solaure-en-Diois et Vachères-en-Quint.



Photo: Département de l'Isère - Pierre Aubert

POUR QUI ?

Sont concernés **les propriétaires de forêts publiques** (communales, domaniales) **et privées**, sans distinction. Ils présenteront au concours une « belle parcelle » de leur choix (ou groupe de parcelles contiguës), et non la totalité de la propriété. La surface minimale est de **4 hectares** et la dernière coupe doit remonter à **moins de dix ans**.

En s'inscrivant au concours, **le propriétaire s'engage à participer à la visite de sa parcelle par le jury**, qui se tiendra le mercredi 3 juillet 2024. Il pourra être accompagné du gestionnaire de cette parcelle. En introduction de la visite, un exposé liminaire sera l'occasion pour lui d'exposer sa vision de la forêt et les pratiques mises en œuvre pour y répondre.

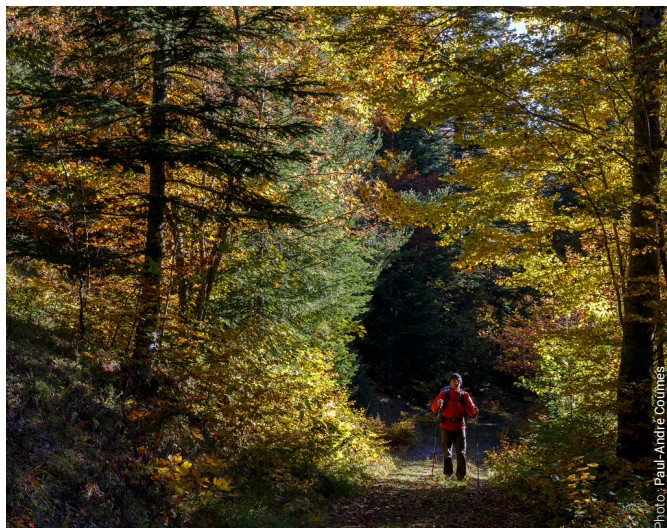


Photo: Département de l'Isère - Pierre Aubert

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les propriétaires satisfaisant aux conditions d'éligibilité fixées ci-avant sont tenus de remplir le dossier d'inscription joint et de le transmettre à l'adresse indiquée avant **le 15 juin 2024**.





CALENDRIER

- **Inscriptions** : du 1^{er} mai au 15 juin 2024
- **Pré-sélection** éventuelle des candidats (6 candidats maximum) : mi-juin 2024
- **Visite et évaluation** des parcelles par le jury : mercredi 3 juillet 2024
- **Remise des prix** : mercredi 4 septembre 2024 à Die



L'ÉVALUATION DES PARCELLES

Les parcelles éligibles feront l'objet d'une évaluation par **un jury** composé de six personnes qualifiées, réparties en trois collèges : **économie, écologie, social**. De plus cette année, un jury jeune sera présent lors de l'évaluation.

Chaque juré remplira une grille d'évaluation, qui appréciera différents critères répondant aux enjeux du territoire. À l'issue des visites, la délibération du jury permettra de désigner le lauréat.



REMISE DES PRIX

Les participants seront invités à la **remise des prix** qui se déroulera à l'occasion d'un temps dédié le mercredi 4 septembre 2024 à Die.

Parc naturel
régional du Vercors

Contact

Constance Proutière - chargée de mission forêt
filiale bois
06 08 36 45 63 - constance.proutiere@pnr-vercors.fr

www.parc-du-vercors.fr